

# ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56  
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

**L'an deux mil vingt et le trente janvier à 18h15 en Mairie de Faulx,**

Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU.

**Etaient présents :**

MM D. GRANDIEU, L. CHONÉ, D. FRAUDEAU, F. GRIETTE, J. HOUPERT, S. MASSICOT, E. MASSON, Y. MASSON, MME BERNARD A.

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

**Ordre du jour :**

- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Compte administratif 2019
- ⇒ Compte de gestion 2019
- ⇒ Affectation des résultats 2019
- ⇒ Budget Primitif 2020
- ⇒ Questions diverses

M. GRANDIEU demande l'autorisation pour l'ajout d'une délibération concernant des admissions en non-valeur. À l'unanimité l'ajout est autorisé.

## **1 - Approbation du dernier compte-rendu**

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 24 janvier 2019 séance de 18h30 : pas de remarque.

## **2 - Compte Administratif 2019**

M. le Président se retire de l'assemblée au moment de l'approbation, par les membres de l'Association Foncière de remembrement de Faulx, du compte administratif 2019. M. Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'AF, présente le compte administratif 2019 et l'assemblée, qui, à l'unanimité ;

	Résultat de clôture l'exercice précédent	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture
Investissement	- 77 547.63 €	- 16 647.30 €	- 94 194.93 €
Fonctionnement	105 211.34 €	14 426.43 €	119 637.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 663.71 €</b>	<b>-2 220.87 €</b>	<b>25 442.84 €</b>

1 – Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 – Considère que le Compte Administratif 2019 n'appelle de sa part aucune observation particulière.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **3 -Approbation du Compte de Gestion 2019**

Les membres de l'Association Foncière de la commune de FAULX, réunis sous la présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2019 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

#### **4 - Affectation des résultats 2019**

Vu le tableau des résultats fournis par le trésorier ;

Vu le compte administratif 2019

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2020 la reprise des résultats de l'exercice 2019, qui s'établissent à ce jour comme suit :

<b>RESULTATS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
de l'exercice	14 426.43 €	- 16 647.30 €
Reportés	105 211.34 €	- 77 547.63 €
de clôture	119 637.77 €	- 94 194.93 €

Il est proposé, au vu de ce tableau, d'affecter les résultats du budget 2019 et d'inscrire les sommes de :

- . 119 637.77 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- . 94 194.93 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2019 au BP 2020 comme indiqué ci-dessus.

#### **5 - Budget Primitif 2020**

Le Budget Primitif 2020 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses 144 822.70 €
  - Recettes 144 822.70 €
- **Section d'investissement**
  - Dépenses 111 942.70 €
  - Recettes 111 942.70 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx votent par chapitre et avec reprise des résultats 2019, à l'unanimité, le budget primitif 2020.

#### **6 – Admission en non-valeur**

Suite au courrier de la trésorerie de Maxéville du 02 mai 2019 concernant des créances irrécouvrables, il est demandé à l'assemblée de délibérer afin de d'admettre ces créances en non-valeur pour un montant total de 155.76 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx, à l'unanimité, acceptent d'admettre ces créances en non-valeur selon l'état présenté par la Trésorerie et pour un montant total de 155.76€.

## **7 - Questions diverses**

- Passage du lamier sur les chemins de l'AF : l'entreprise GIGLEUX est intervenue en deux temps. Le ramassage a été fait par les employés communaux aidés par Dominique FRAUDEAU, (les autres personnes prévenues trop tardivement n'étaient pas disponibles). Un chemin sur la commune de Malleloy a été oublié. Il sera fait une prochaine fois avec d'autres quand le besoin s'en fera sentir.
- Feux dans les champs : Ils sont interdits mais des dérogations faites par la mairie seront peut-être possible selon certaines conditions. Une réponse sera apportée prochainement.
- Reprise des emprunts et des chemins par les communes : Pas d'avancée en la matière, la question sera reposée au cours du prochain mandat.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 19h00.